



# **Territoire du SAGE de l'Ouest-Cornouaille**

---

**Accompagnement agronomique individuel  
2015**

**Cahier des Clauses Techniques Particulières  
C.C.T.P**

# **SOMMAIRE**

**ARTICHE 1 – Contexte**

**ARTICLE 2 – Objet**

**ARTICLE 3 – Maitre d'ouvrage**

**ARTICLE 4 – Nombre de diagnostic**

**ARTICLE 5 – Contenu de la prestation**

**ARTICLE 6 – Documents à produire**

**ARTICLE 7 – Temps prévisionnel**

**ARTICLE 8 – Déroulement et délais**

**ARTICLE 9 – Clauses de confidentialité et d'utilisation des données**

**ARTICLE 10 – Obligation du candidat**

**ARTICLE 11 – La remise des dossiers de candidature**

**ANNEXE 1 – Informations et indicateurs à collecter**

**ANNEXE 2 – Etat des lieux agronomique**

**ANNEXE 3 – Le projet agronomique**

**ANNEXE 4 – Localisation des bassins versants prioritaires**

**ANNEXE 5 – Indicateurs de suivi**

# Diagnostiques agronomiques pour un accompagnement individualisé des agriculteurs

Marché à bons de commande signé entre

Le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

Représenté par son président :.....

Et

Le prestataire :.....

Représenté par :.....

Il est convenu ce qui suit :

## Article 1 – Contexte

---

Actuellement en cours d'élaboration, le SAGE Ouest-Cornouaille fait référence aux objectifs suivants :

- réduire les flux de nitrates arrivant aux estuaires des bassins prioritaires,
- réduire les concentrations en azote et en phosphore,
- limiter le développement des algues vertes et des blooms de phytoplancton toxique,
- réduire l'usage des pesticides et limiter leur transfert vers les milieux aquatiques.

En parallèle, le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille, engagé depuis 2012 dans des actions de reconquête de la qualité de l'eau, accompagne les agriculteurs pour améliorer les pratiques.

## Article 2 - Objet

---

Marché à bons de commande relatif à la réalisation de diagnostics d'optimisation agronomique sur les exploitations agricoles des bassins versants prioritaires du territoire du SAGE Ouest-Cornouaille : bassins versants du Goyen, de la Virgule et de la rivière de Pont-l'Abbé (cf carte – ANNEXE 3).

Grace à une approche pédagogique, ces diagnostics devront permettre :

- **d'évaluer les pertes potentielles d'azotes à l'échelle de l'exploitation,**
- **d'identifier les marges de progrès existantes à l'échelle des cultures,**
- **de co-construire un projet d'optimisation agronomique (azote, phosphore, pesticides) avec l'agriculteur et le maître d'ouvrage.**

## Article 3 – Maîtrise d'ouvrage

---

Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

Maison de la baie d'Audierne, Saint Vio

29720 Tréguennec.

## Article 4 – Nombre de diagnostic

---

Pour l'année 2015, les quantités minimum et maximum sont les suivantes :

Quantité minimum	Quantité maximum
10	26

## Article 5 – Contenu de la prestation

---

A travers les diagnostics d'optimisation agronomique le prestataire s'engage à :

- **Présenter l'exploitation (indicateurs et cartographie).** Les indicateurs permettront de caractériser le système d'exploitation, (cf tableau – ANNEXE 1). Sur la base d'orthophotos, la cartographie permettra de localiser le siège et le parcellaire de l'exploitation et représentera le réseau hydrographique (inventaire des cours d'eau).
- **Détailler les pratiques actuelles de l'exploitant (fertilisation et traitements)** pour chaque unité culturale de l'exploitation, (cf tableau – ANNEXE 2). Cet état des lieux agronomique précisera : les pratiques de fertilisation (date, produit, quantité, fractionnement), les itinéraires de traitements (produit, quantité), les modalités de gestion des prairies (mode de gestion, chargement, date de retournement), les modalités de gestion des couverts végétaux (espèce, date de semis, date et mode de destruction).
- **Evaluer les fuites potentielles d'azote et à identifier les marges de progrès pour limiter les fuites (bilans).** Un bilan azoté à l'échelle de l'exploitation permettra d'évaluer les fuites potentielles d'azotes. Des bilans azotés à l'échelle des unités culturales permettront d'identifier les cultures sur lesquels il existe des marges d'optimisation. Pour les exploitations travaillant des terres en BV 3B1, l'évaluation de l'équilibre azoté sera complétée par une évaluation de l'équilibre phosphoré (ceci sur la base des analyses de terres disponibles sur l'exploitation).
- **Formuler des propositions de modifications de pratiques** (projet agronomique sous forme d'un tableau). Les propositions du projet agronomique seront co-rédigées avec le maître d'ouvrage. Le projet retenu sera défini par l'agriculteur. (cf tableau – ANNEXE 3).
- **Réaliser la balance globale azotée (BGA) de l'exploitation.** Le calcul de la BGA se fera conformément à la méthodologie définie par la DDTM. Pour les exploitations travaillant des terres en BV 3B1, la BGA sera complétée par une BGP (balance globale phosphorée).
- **Compléter le fichier des indicateurs de suivi.** Fichier au Format Excel (cf tableau – ANNEXE 5).

Notes complémentaires :

Les informations nécessaires à la réalisation des diagnostics seront collectées lors d'un rendez-vous sur l'exploitation. Les données recueillies devront correspondre aux pratiques réelles de l'exploitation. Le plan prévisionnel de fertilisation et le cahier de fertilisation ne serviront qu'à confirmer certains éléments.

A ce niveau d'avancement, le prestataire rédigera un diagnostic provisoire qu'il transmettra au maître d'ouvrage pour validation. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de modifier ou de compléter le projet agronomique provisoire.

La restitution se fera sur l'exploitation en présence de l'agriculteur, du prestataire, du maître d'ouvrage et si possible du conseiller plan de fumure de l'exploitation. Au terme de la réunion de restitution, l'exploitant s'engagera à mettre en œuvre ou à expérimenter tout ou partie du projet agronomique. Les engagements retenus seront enregistrés dans le projet agronomique.

A ce niveau d'avancement, le prestataire rédigera le diagnostic définitif qu'il transmettra au maître d'ouvrage dans un délai d'une semaine à compter de la restitution. Le document définitif sera signé par l'agriculteur et le maître d'ouvrage.

## Article 6 – Documents à produire

---

Les documents à produire sont les suivants.

<b>Diagnostic définitif format papier</b>	Deux exemplaires reliés au format A4 (impression couleur et couverture plastifiée)
<b>Diagnostic définitif format informatique</b>	Un fichier au format PDF (un fichier comprenant l'ensemble du diagnostic)
<b>Fichier des indicateurs de suivi</b>	Compléter le fichier Excel transmis par le maître d'ouvrage

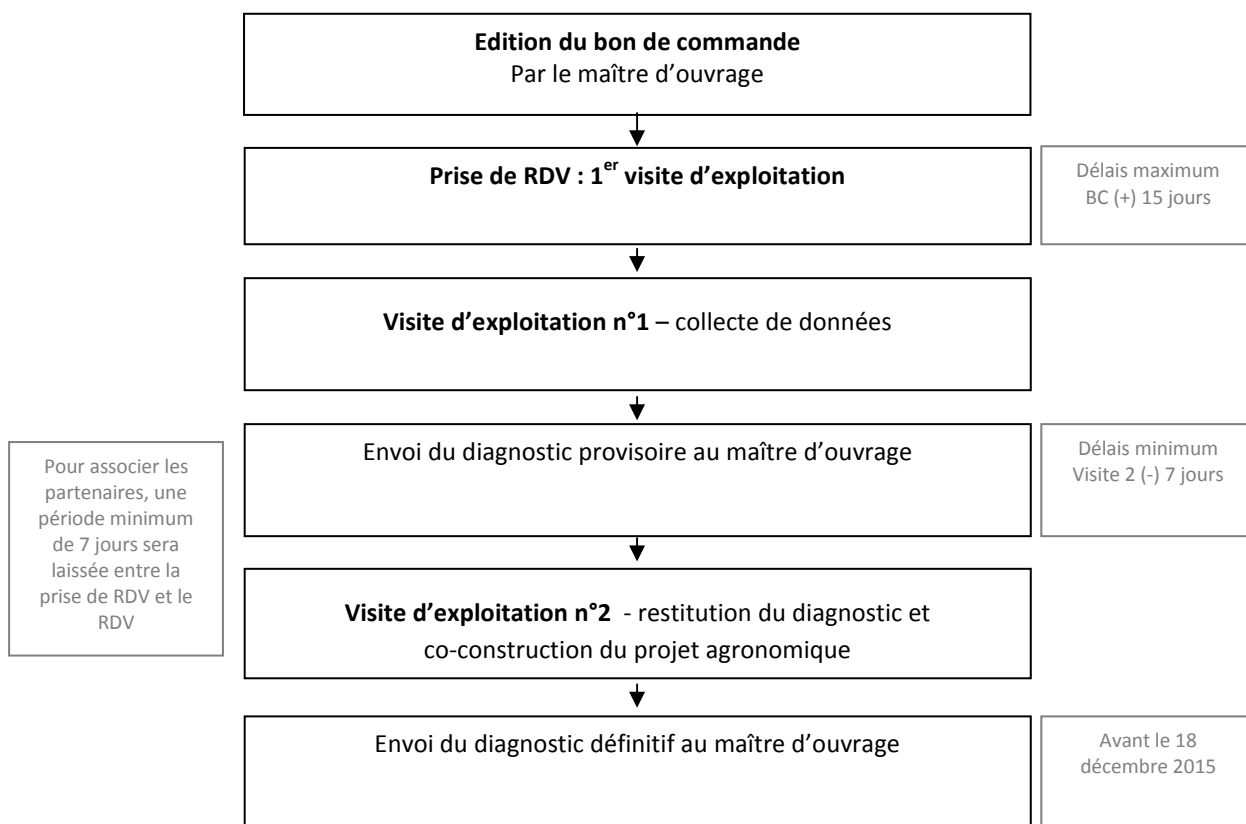
## Article 7 – Temps prévisionnel

---

Le temps consacré à l'élaboration d'un diagnostic individuel est fonction de la taille d'exploitation. Il est prévu un maximum de 2 jours par exploitation.

## Article 8 – Déroulement et délais

---



## **Article 9 – Clauses de confidentialité et d'utilisation des données**

---

L'agriculteur autorisera le prestataire à fournir les données nominatives au maître d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage et le prestataire s'engagent conjointement :

- à ne pas utiliser les données collectées pour exercer une pression individuelle sur l'agriculteur,
- à ne pas diffuser les données collectées et résultats sous forme nominative.

Tout document contenant ces données devra compter le logo du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille.

## **Article 10 – Obligation du candidat**

---

Le candidat précisera, en autres, dans son offre :

- 1- ses références,
- 2- les moyens humains mis en œuvre,
- 3- la méthodologie utilisée,
- 4- la mise en forme du diagnostic (un exemplaire type du diagnostic sera joint à la proposition technique)
- 5- le détail des prix de la prestation. Il est précisé que **le prix unitaire d'un diagnostic est global et forfaitaire** ; il s'applique à toute exploitation, quelle que soit sa taille, sa localisation sur le bassin versant ou sa typologie.

## **Article 11 – La remise des dossiers de candidature**

---

Le candidat adressera son dossier de candidature à Monsieur le Président du Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille avant le 26 janvier 2015 à 12h.

A....., le.....

Mention manuscrite

« lu et approuvé »,

et signature du titulaire du marché



## ANNEXE 1 : Informations et indicateurs à collecter

### Votre exploitation :

Critère considéré	Niveau de détail souhaité	unité	Remarque
L'exploitation	Nom de la structure Nom de l'exploitant Lieu dit Code postal Commune Téléphone Mail Nombre d'UTH	/	

### Vos partenaires :

Critère considéré	Niveau de détail souhaité	unité	Remarque
Le conseiller PPF	Nom de la structure Nom du conseiller	/	
Le conseiller culture	Nom de la structure Nom du conseiller	/	
CUMA ou ETA	Nom de la structure	/	

### Vos principaux indicateurs :

Critère considéré	Niveau de détail souhaité	unité	Remarque
Productions	Liste des productions	/	
SAU		Ha	
Surface aujourd'hui accessible au pâturage		Ha	
Surface potentiellement accessible au pâturage		Ha	
SPE			
SAMO	. SAMO prairie . SAMO céréales		
SFP			
SAMO/SPE		%	
Pression N organique total		Ha/SAU	
Pression N minéral		Ha/SAU	
Pression N total (org +min)		Ha/SAU	
Pression P organique total		Ha/SAU	
Pression P minéral		Ha/SAU	
Pression P total (org +min)		Ha/SAU	
Connaissance de la valeur fertilisante des déjections animales (analyse)		/	Préciser les valeurs utilisées

			dans les bilans
Connaissance des volumes épandus (pesée d'épandeur)		/	
PPF actualisé		/	
Bilan fourrager	. besoin en fourrage . production de fourrage . achat/vente de fourrage	T T	
BGA			
BGP (BV 3B1)			

**Votre assolement :**

Critère considéré	Niveau de détail souhaité	unité	Remarque
L'assolement de l'exploitation	Liste des cultures	Ha et rdt moyen	

**Vos rotations :**

Critère considéré	Niveau de détail souhaité	unité	Remarque
Les rotations de l'exploitation	Liste des rotations	ha	

**Vos productions animales :**

Critère considéré	Niveau de détail souhaité	unité	Remarque
Productions animales de l'exploitation	Détail du cheptel par atelier de production	Effectif	

**Gestion de la fertilisation :**

Critère considéré	Niveau de détail souhaité	unité	Remarque
Production NPK org Gestion NPK org Gestion NPK min		U NPK U NPK U NPK	

## **ANNEXE 2 : ETAT DES LIEUX AGRONOMIQUE**

---



## **ANNEXE 3 : LE PROJET AGRONOMIQUE**

---

# PROJET AGRONOMIQUE



## Propositions d'optimisation des pratiques de l'exploitation

Culture ou rotation	SAU concernée Ilots concernés	Pratiques actuelles	Nature du risque	Evolutions de pratiques proposées	Remarques	Projet retenu
<b>Culture</b> Rendement Rotation	. SAU en HA . Liste des ilots concernée	Description de la pratique actuelle. Pour la fertilisation préciser le type d'effluent ou d'engrais utilisé, les quantités apportées, le fractionnement et enfin le nombre d'UN	Préciser la nature du risque	Description de la pratique proposée. Pour la fertilisation préciser le type d'effluent ou d'engrais utilisé, les quantités apportées, le fractionnement et enfin le nombre d'UN	Remarque éventuelle	.Description du projet retenu : nature, date et localisation de la mise en œuvre Pour la fertilisation préciser le type d'effluent ou d'engrais utilisé, les quantités apportées, le fractionnement et enfin le nombre d'UN
EXEMPLES						
<b>Mais ensilage</b> 11 T/ha Mais/cer	. 20 ha . Ilot : 4, 7, 8, 12	. Pas de connaissance précise de la valeur fertilisante du fumier de bovins  . Apport de ? T/HA de fumier bovin à ? UN/T + ? KG d'engrais starter (18/46) = ? UN total/ha	Lessivage d'azote pendant la période hivernale	. Réaliser une analyse de fumier de bovins et une pesée d'épandeur pour ajuster les apports  . Maintien de l'apport de fumier de bovins à ? T/HA (soit ? UN/HA) et suppression de l'apport d'engrais starter .		. Réalisation d'une analyse de fumier de bovins en janvier 2014 + réalisation d'une pesée d'épandeur lors de l'épandage.  . Expérimentation de la suppression de l'engrais starter sur l'ilot 8 au printemps 2014.
<b>Orge</b> 65 Qtx/ha PT5/ME/cer	. 7.7 ha . Ilot : 9, 10	. Apport de 300 KG/ha d'ammonitrate (33) = 100 UN/ha en deux passages. Premier passage : 150 KG/ha soit 50 UN/ha Deuxième passage : 150 KG/ha soit 50 UN/ha  Rappel ici, l'orge vient en rang 2 après une pâture	Lessivage d'azote	Limiter l'apport à 80 UN/ha en deux passages. Premier passage : 100 KG/ha soit 30 UN/ha Deuxième passage : 150 KG/ha soit 50 UN/ha		. Limitation de l'apport à 90 UN/ha en deux passages Premier passage : 125 KG/ha soit 40 UN/ha Deuxième passage : 150 KG/ha soit 50 UN/ha

Date :

Signature de l'exploitation :

Nom de l'exploitant :

Date :

Signature de la collectivité :

Thomas Picheral pour le Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

## ANNEXE 4 : LOCALISATION DES BASSINS VERSANTS PRIORITAIRES

---



## ANNEXE 5 : INDICATEURS DE SUIVI

---

Indicateurs de suivi				
Non de l'exploitation				
Commune				
BV				
Année des visites				
Productions				
SAU				
Pression azotée totale/SAU				
Pression phosphorée totale/SAU				
SAMO/SPE				
BGA				
BGP (BV 3B1)				